

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Chers collègues, le climat est dans l'actualité, bien entendu, puisque nous avons les négociations très importantes, à Paris, à l'échelle mondiale, pour tenter de trouver une solution au réchauffement climatique. Nous pouvons, nous sommes, bien sûr, et nous devons être actifs dans ces négociations, mais nous pouvons aussi agir chez nous, en Wallonie.

Je voulais vous informer que notre groupe a déposé une proposition de résolution qui vise à désinvestir dans le secteur fossile. En fait, on le sait peu, mais il y a énormément d'interventions publiques directes ou indirectes via les Fonds de pension, différents organismes régionaux et toutes les décisions qui découlent des instances régionales, qui contribuent à alimenter le secteur fossile : gaz, charbon, les différents combustibles fossiles.

Nous estimons qu'il faut clairement changer ce type d'investissement, puisqu'il est établi que, pour respecter la limite du réchauffement mondial à 2 °C, il faudra qu'environ 80 % des réserves fossiles qui restent encore aujourd'hui sur la planète ne soient pas extraites. Sans quoi, mathématiquement, il n'est pas possible de respecter cette limitation de 2 °C. Nous pouvons demain, démentir le *Fossil of the day* de la Belgique de lundi et devenir une première région à désinvestissement fossile.

M. le Président. - Voilà qui termine et ponctue les déclarations d'intérêt régional.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Nous en arrivons à la deuxième partie de cette séance, les questions urgentes, dont je rappelle que le ministre n'en connaît ni l'intitulé, ni le contenu.

QUESTION URGENTE DE M. CRUCKE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES LICENCIEMENTS MASSIFS CHEZ GSK »

QUESTION URGENTE DE M. LEGASSE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'INQUIÉTUDE DU PERSONNEL DE GSK SUITE À LA MENACE SUR L'EMPLOI »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique :

- de M. Crucke, sur « les licenciements massifs chez GSK » ;
- de M. Legasse, sur « l'inquiétude du personnel de GSK suite à la menace sur l'emploi ».

La parole est à Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, la presse annonçait ce matin qu'un des fleurons pharmaceutiques de Wallonie, GSK – pour ne pas le citer – annonçait une vague de licenciements qui se chiffre autour de 200 personnes, même si ce chiffre a, depuis ce matin, été relativisé.

Dans le même temps, elle annonçait l'extension de ses activités, suite à la reprise de Novartis. C'est, en soi, une bonne nouvelle – l'entreprise acquiert d'autres entreprises dans un domaine où l'on sait que la concurrence est extrêmement vive –, mais ce qui est plus problématique, c'est de se dire que c'est l'emploi sur le sol wallon qui pourrait en souffrir.

Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, quand vous avez appris cette nouvelle. Comment avez-vous réagi, par rapport à cela ? Quels sont les participations ou les fonds qui sont mis à la disposition de cette entreprise pour, à la fois, performer et mettre du personnel, éventuellement, à l'emploi ? Comment, en dehors de votre réaction, vous allez tenter, suite à un dialogue, de réduire non seulement ces pertes d'emploi, pour ne pas dire de les supprimer, éviter qu'il y en ait encore là moins, mais peut-être aussi permettre à cette entreprise de continuer à gagner des parts de marché, mais aussi à créer de l'emploi ?

M. le Président. - La parole est à Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, en effet, nous évoquions la chose ce matin avec Sa Majesté : la société GSK, suite à l'intégration de la société Novartis, a annoncé – un conseil d'entreprise extraordinaire se tient en ce moment – près de 200 emplois perdus. Ma question était la même. Qu'avez-vous eu comme

contact, comme information, à ce stade ? Je souhaiterais aussi faire le lien avec les subsides ou plutôt les aides régionales que cette entreprise a pu avoir, notamment et singulièrement dans le secteur de la recherche et pour la recherche ; ce qui est la cause des pertes d'emploi, puisqu'il s'agit de doublons avec Novartis, la société qui a été intégrée par GSK, qui s'occupait précisément des vaccins. J'aurais voulu savoir également si vous aviez des informations, des contacts avec les organisations syndicales. Il semblerait qu'il y ait beaucoup de désengagements, mais également des engagements, en parallèle. C'est un peu particulier.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. – Mesdames et Messieurs les députés, ce n'est pas une bonne nouvelle, même si nous savions, depuis le rachat de la division des vaccins de l'entreprise Novartis, qui se chiffre à 5 milliards d'euros, qu'il y aurait un plan de réorganisation. Encore hier, les chiffres qui étaient annoncés étaient bien plus importants que ceux qui sont confirmés aujourd'hui, de 170 postes de cadres. Aucun ouvrier ni aucun employé n'est concerné, ce sont soit des fonctions support, soit des fonctions de recherche.

Aujourd'hui, dans l'entreprise, il y a 9 000 personnes emplois directs et 14 500 emplois indirects. En sept ans, ce sont 2 500 recrutements qui ont eu lieu. C'est pour donner l'ampleur de la difficulté : 170 emplois, ce n'est pas rien.

La volonté de l'entreprise est triple.

Premièrement, il s'agit de permettre aux travailleurs concernés de changer d'affectation avec un plan de formation, le cas échéant. Comme on s'adresse à des cadres, ce sont des gens qui ont la capacité de modifier. Il y a 350 postes ouverts aujourd'hui.

Deuxièmement, il est question de proposer du temps partiel, de manière à faire en sorte que des travailleurs pourraient être intéressés par cette mesure.

Troisièmement, nous ne sommes pas dans un plan de la loi Renault, il n'y a pas de licenciement collectif, ce sont des propositions pour ceux qui veulent quitter l'entreprise de bénéficier de conditions financières intéressantes.

Ce plan va s'étaler sur deux années. Par rapport à l'ampleur de l'entreprise, on peut imaginer que l'on évitera des licenciements secs dans cette entreprise.

Ensuite, le vrai élément – c'est en cela qu'il faut être attentif à ce dossier – c'est qu'aujourd'hui la division vaccins implantée chez nous, qui est un des fleurons de GSK, se trouve en concurrence avec d'autres implantations de Novartis qui sont passées sous le giron de GSK.

Nous devons travailler. J'ai déjà eu des contacts avec les responsables de l'entreprise ce matin, nous aurons des contacts avec les organisations représentatives des travailleurs, mais demain nous devons aussi – le Gouvernement fédéral devra également y être attentif – soutenir la recherche dans des domaines de pointe dans notre pays pour rester compétitifs par rapport à d'autres sites implantés en Europe.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre de l'Économie pour la franchise avec laquelle il aborde ce dossier, en rappelant qu'en termes d'emploi aussi, c'est une entreprise qui est en expansion depuis longtemps, et que la Wallonie a bénéficié des emplois qui ont été créés par cette entreprise. Certes, aujourd'hui, la nouvelle donnée sur le plan de l'emploi n'est pas une bonne nouvelle.

Ceci dit, j'entends que des solutions sont dégagées ou qui sont en train d'être négociées sur le plan social. Il faut espérer que l'on puisse les appuyer et qu'ils puissent trouver une solution.

Ensuite, je suis plus inquiet par rapport à la manière dont on absorbe une entreprise comme Novartis, qui n'est pas non plus un petit poisson du marché, qui elle-même a en Belgique un certain nombre d'intérêts stratégiques et des emplois qui sont créés, pas toujours en Wallonie ; il faut le savoir.

Je n'aimerais pas que nous soyons, sur le territoire wallon, les dindons de la farce. Vous m'aviez bien compris et je sais que vous serez attentif également à cet élément.

M. le Président. - Je rappelle que vous disposez de 30 secondes.

La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je voulais aussi saluer la franchise du ministre et sa connaissance du dossier, qui est parfaitement complète. Selon les informations qui étaient en ma possession, on était dans ce cadre précis : pas de licenciement sec, de l'outplacement, des primes au départ.

Je voulais dire également qu'il y a la Wallonie qui gagne, celle dont on parle un peu moins, la mission en Chine ou une autre entreprise en Brabant wallon qui est un fleuron, Signs&Co, qui se préoccupe de lutte contre la contrefaçon. Le Brabant wallon a encore de beaux jours devant lui.